

Placée dans le préambule de la Constitution, la charte de l'environnement consacre la définition du développement durable adoptée par les 154 pays signataires de la Déclaration de Rio en 1992, selon laquelle « **les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins** ». L'article 6 reconnaît que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

Quels enjeux pour nous tous et le Grésivaudan en particulier ?

Dans son avis sur la charte de développement durable, le Conseil de développement a affirmé la nécessité de prendre au sérieux la crise écologique (réchauffement climatique, érosion de la biodiversité, consommation des terres agricoles et naturelles, épuisement et dégradation des ressources naturelles, lien santé-environnement...) et la crise sociale liée à la situation financière et économique.

Il a affirmé en conséquence la nécessité d'engager résolument le Grésivaudan dans un développement *vraiment* durable en s'appuyant sur plus de participation des habitants afin d'économiser les ressources et réduire la pauvreté et les inégalités.

Le Conseil de Développement a proposé de nouveaux intitulés pour organiser les 3 axes de la charte.

- **Axe 1** : Lutter contre les déséquilibres
- **Axe 2** : Renforcer les solidarités actives
- **Axe 3** : Promouvoir un dynamisme durable

Le Conseil de développement veillera dans le cadre de ses prérogatives à la mise en œuvre concrète de ces engagements.

Nos objectifs

- Réinvestir les économies réalisées dans la solidarité locale et / ou internationale.
- Considérer l'impact des activités humaines sur la planète dans les 50 ans à venir et repérer, dans le Grésivaudan, les actions qui ont beaucoup d'impact.
- Stimuler les entreprises du territoire pour leur permettre de conjuguer contraintes économiques, justice sociale et impact environnemental.
- Considérer également l'agriculture sous les angles écologique, sanitaire et alimentaire.

Le Conseil de développement est l'assemblée consultative mise en place par la Communauté de Communes du Grésivaudan. Il est constitué de 70 bénévoles qui représentent la diversité économique, sociale, culturelle et associative du territoire. Il participe aux commissions de travail et donne son avis à toutes les étapes du projet de territoire.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
www.cdgresivaudan.fr

Un développement *vraiment* durable qu'est ce que c'est ?

Le Conseil de Développement a conduit une réflexion pour dégager une vision partagée du Développement Durable. Il a élaboré sa réflexion en alternant des travaux en petits groupes et des mises en commun en s'appuyant sur les perceptions et les expériences de chacun.

Rhône-Alpes Région

Document réalisé avec la participation financière de la Communauté de Commune du Pays du Grésivaudan et la Région Rhône-Alpes.

Conseil de développement du Grésivaudan
115 rue Louis Néel - 38920 Crolles Cedex
Tél. 04 76 08 04 57
Mail : dsavoye@le-gresivaudan.fr
www.cdgresivaudan.fr



Notre approche du développement *vraiment* durable

- Le développement durable vise l'humanisation, le respect de l'homme et de sa planète. C'est une exigence de solidarité dans l'espace et le temps.

- Le développement durable vise à lutter contre les déséquilibres en renforçant les solidarités.

- Le développement durable implique une approche globale et transversale, attentive à la complexité et aux conséquences de tout choix notamment sur la santé et la qualité de vie des générations d'aujourd'hui et de demain

Il nécessite des règles et des limites et, notamment par la participation de tous, une gouvernance qui articule le local et le global. Il appelle des changements vers des comportements individuels et collectifs plus sobres et économes. Il passe par une gestion plus rigoureuse et moins consommatrice des ressources et des espaces, par une diminution à la source et une meilleure gestion des déchets. Il impose des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il promeut le développement d'une agriculture de qualité.

Des réflexions partagées...

- Le partage des expériences facilite les changements de comportement.

- La prise en compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques conduit à des changements de comportement et à des prises de conscience en cascade. Par exemple, que faire des économies générées par le covoiturage ? Les garder pour soi ou les utiliser pour soutenir des projets de solidarité ?

- La performance environnementale d'une entreprise demande de définir des critères pertinents par secteur d'activité (déplacements des salariés, choix de conditionnement, communication, stimulation des fournisseurs).

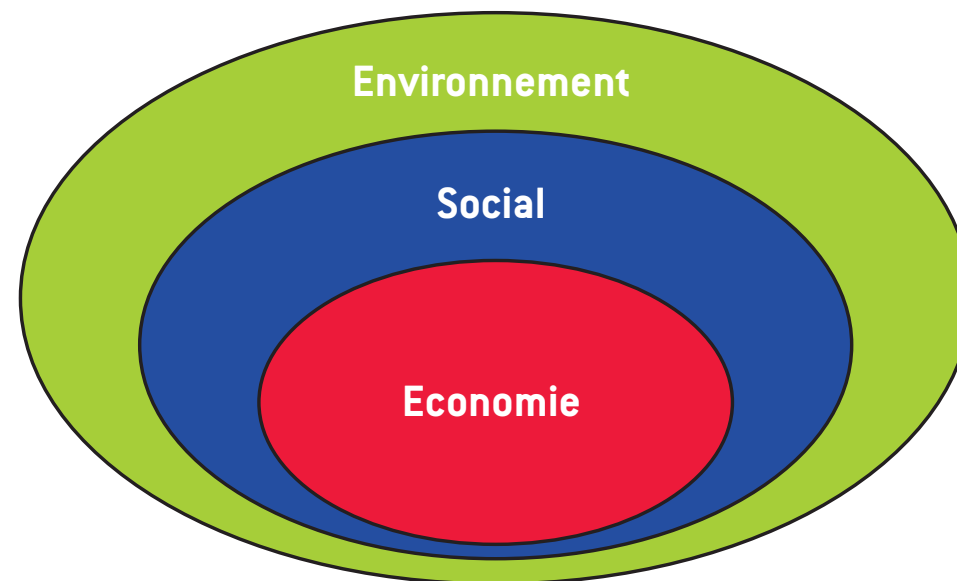
- Compétitivité et développement durable ne sont pas incompatibles mais aujourd'hui, la prise en compte de la performance

environnementale d'une entreprise peut pénaliser ses résultats. Comment transformer une démarche vertueuse du point de vue environnemental en un plus économique ?

- En agriculture, les productions intensives et spécialisées soulèvent la question des enjeux sanitaires (pesticides) et de la biodiversité.

- Les circuits courts sont aujourd'hui valorisés. A quelles conditions permettent-ils des emplois viables et non précaires ? Comment allier circuits courts, exigence de qualité et transparence ? Leur regroupement en réseau faciliterait-t-il cette prise en compte ?

- Concernant les déchets, le tri sélectif se développe et s'améliore mais comment diminuer à la source la quantité de déchets, développer le réusage, le recyclage ?



« La sphère des activités économiques est incluse dans la sphère des activités humaines, elle-même incluse dans la biosphère (...) la conséquence de cette relation d'inclusion est que l'activité économique ne saurait durer, et encore moins se développer sur le long terme si la nature (...) venait à être trop gravement endommagée. »

D'après J.P. MARECHAL (1996).

De nombreux acteurs de toute nature se sont appropriés le développement durable à leur façon : entreprises, associations, collectivités, citoyens. En effet, le concept de développement durable, traduction approximative du terme anglais « sustainable development », est élastique et plusieurs niveaux de durabilité ont été identifiés : la durabilité dite « faible » donne la priorité à l'économique alors que l'approche « consensuelle » – qui a la faveur des autorités françaises – cherche à concilier économie, social et écologie tandis que la durabilité « forte » donne la priorité à la préservation de l'écosystème. C'est vers cette conception (illustrée par le schéma ci-dessus) que s'oriente le conseil de développement en proposant d'aller résolument vers ce développement *vraiment* durable.